

L’enseignement plurilinguistique – Instrument d’intégration culturelle des élèves roumains dans l’espace communautaire

Nina Cuciuc, Université “Mihail Kogălniceanu” de Iasi, Roumanie

Après l’effondrement du communisme en Roumanie et la disparition du rideau de fer, les citoyens roumains, à la suite d’une émigration massive, ont pris le chemin menant vers l’espace de la communauté européenne et, se sont installés dans des pays hautement développés du point de vue économique comme l’Italie, l’Espagne, le Portugal, la Grèce, la France, l’Allemagne, l’Angleterre, l’Irlande etc., à la recherche d’un job qui puisse les aider à entretenir leurs familles et leurs enfants. Les données non-officielles indiquent la présence de presque quatre millions de citoyens d’origine carpatique, dans l’espace communautaire. La majorité essentielle de la masse immigrante roumaine s’est intégrée sans grand-peine dans la société et la civilisation d’accueil.

Partis dans leur difficile mission de gagner les moyens d’existence, en se faisant embaucher pour des travaux peu agréés et tolérés par les autochtones des pays occidentaux, “les gros régiments” des Roumains émergent dans les contextes existentiels alloethniques des communautés alloglottes, sans avoir accès à l’expression de l’affirmation et de la conservation de leur identité culturelle et spirituelle.

Parmi les problèmes actuels de l’Union Européenne, celui de l’identité culturelle s’avère l’un des plus complexes et prioritaires. Dans ce cadre, celui de l’enseignement est de première importance. Outre les déclarations au niveau des organisations internationales à portée linguistique, envisageant le principe de la diversité des langues, nous devons mentionner les douze instruments édictés et promulgués au niveau de l’Union Européenne, dont **La Charte Européenne du plurilinguisme**¹ qui reste fondamentale. Les membres de la société civile européenne ont décidé de se constituer en association formées de personnes morales et de personnes physiques et de se “réunir dans un même mouvement comme structure de mutualisation entre tous les partenaires du plurilinguisme”. Les membres fondateurs de l’association, partageant sans réserve les objectifs de la Charte européenne du plurilinguisme ont créé, lors dès **Premières Assises européennes du plurilinguisme** qui se sont tenues les 24 et 25 novembre 2005 à Paris – **l’Observatoire européen du plurilinguisme** – organisme

¹ voir la *Charte Européenne du plurilinguisme*, le chapitre „Pourquoi le plurilinguisme?”

européen réunissant des chercheurs, des décideurs etc., de la société civile qui milite pour la promotion des questions linguistiques dans les “enjeux politiques, culturels, économiques et sociaux au niveau des institutions européennes et de chacun des États membres”.

Afin de jeter l’ancre dans les contextes des problèmes plurilingues, il convient de commencer par la définition du terme de *plurilinguisme*. Dans le préambule de la Charte européenne du plurilinguisme, susmentionnée, le plurilinguisme est défini comme: “*l’usage de plusieurs langues par un même individu. Cette notion se distingue de celle de multilinguisme (c’est nous qui soulignons. – N.C.) qui signifie la coexistence de plusieurs langues au sein d’un groupe social*”.

L’idée du plurilinguisme est étroitement liée à la réalité de nos jours – l’immigration – qui entraîne l’interaction exolingue des Roumains disloqués de leur milieu existentiel indigène et obligés de s’intégrer et de s’adapter à de nouveaux milieux existentiels de nouvelles communautés du territoire européen. L’immigration massive des citoyens roumains a entraîné le déclenchement d’un phénomène social dramatique: le destin tragique de leurs enfants restés à l’abandon ou confiés aux parents ou aux voisins, ou tout simplement abandonnés. Le démembrement des familles, les suicides de certains enfants qui n’ont pas supporté l’absence de leurs parents pour une période de longue durée, ont déterminé les autorités roumaines à agir. La présentation de ces cas à issue tragique – résultat du phénomène de l’enfant abandonné – à la télévision et dans les médias envisageait d’attirer l’attention des institutions de l’Etat à entreprendre des mesures urgentes. Un nombre significatif de parents partis pour travailler à l’étranger ont du rentrer dans le pays pour enterrer leurs enfants morts. Le terrible phénomène prenait une ampleur inquiétante: dans les villages pauvres (les plus nombreux de la région de Moldavie) il y avait des classes où les parents de deux tiers des élèves étaient partis travailler en Italie, en Espagne, en Grèce, au Portugal etc. Les autorités roumaines ont du adopter des mesures d’urgence pour stopper ce fléau, et ont multiplié leurs efforts afin de dégager des propositions concrètes.

Tenant compte de la situation objective représentée par l’accroissement du nombre des Roumains en Italie et en Espagne, le Gouvernement de la Roumanie a considéré opportun, d’engager des contacts directs avec les structures éducationnelles similaires des dits pays; à ce niveau d’intégration la solution du problème de l’enseignement destiné aux enfants des immigrants roumains était urgente. Un projet-pionnier, ayant comme base le programme de coopération dans les domaines de la culture et de l’éducation des pays en cause, est mis en oeuvre en 2005. L’objectif était de promouvoir dans les systèmes éducationnels respectifs l’enseignement plurilingue, menant à une connaissance mutuelle approfondie des réalités

linguistiques, culturelles et historiques. L'initiative a démarré par l'organisation de l'enseignement des cours de langue, de culture et de civilisation roumaines aux élèves d'origine roumaine qui font leurs études en Italie et en Espagne.

A ce propos, nous envisageons de faire une analyse de cette action gouvernementale concernant l'enseignement des cours de langue, culture et civilisation roumaines données dans des unités scolaires de l'Italie et de l'Espagne, tout en insistant sur la nécessité d'introduire de tels cours dans d'autres établissements scolaires des pays-membres de l'Union Européenne. Pour y aboutir, nous devons recourir à une analyse des **niveaux du fonctionnement social de la langue**.

Les actions démarrées par le plus récent organisme de l'Union Européenne – **l'Observatoire européen du plurilinguisme** – est son outil **La Charte européenne du plurilinguisme** reposent sur des objectifs à long terme dont nous énumérons:

- l'amélioration du cadre législatif et réglementaire pour l'affirmation du plurilinguisme fondé sur les langues de culture, la langue demeurant l'accès privilégié à toute culture;
- la mobilisation des structures étatiques habilitées à la préservation et à la gestion de la diversité linguistique à l'heure de la mondialisation ambiguë;
- l'accroissement du plurilinguisme individuel – vecteur essentiel de la citoyenneté démocratique et forme efficace de communication dans l'espace communautaire;
- la cultivation du plurilinguisme dans la société de nos jours et sensibilisation de la citoyenneté européenne à la diversité linguistique et culturelle comme composante fondamentale de l'identité européenne qui doit s'imposer comme une priorité, tant au plan informationnel qu'émotionnel.

La compétence plurilingue fonde l'intercompréhension qui, de toute évidence, ne peut reposer que sur la mise en commun des langues de culture. Elle est porteuse de valeurs de tolérance et d'acceptation des différences et des diversités culturelles car: *“Les langues n'étant pas séparables de la culture, l'identité de l'Europe est faite de ses cultures et de ses langues anciennes et modernes”*². Dans ce contexte il est nécessaire: *“d'encourager l'apprentissage des langues et promouvoir la diversité linguistique; favoriser une saine*

² Ofelia Ichim et Florin Teodor Olariu, *La Charte Européenne du plurilinguisme – moyen de préserver les identités nationales*, La francophonie et la nouvelle identité européenne, Éditions universitaires “Alexandru Ioan Cuza”, Iași, 2008, pp.175-180.

économie multilingue; donner à tous les citoyens de l'Union l'accès à la législation, aux procédures et aux informations européennes dans leurs propres langues".³

Le liant d'identité dans l'emploi d'une langue se retrouve dans les milieux où les entités nationales sont l'élément déterminant du contexte social. Le Président de **l'Observatoire européen du plurilinguisme** Christian Tremblay⁴ estime qu'il y a trois niveaux d'emploi de la langue dans le cadre du fonctionnement social de la langue:

- **la langue maternelle:** c'est la langue parlée à la maison, dans les familles;
- **la langue de scolarisation** qui peut être différente de la langue maternelle;
- **la langue (ou les langues) de socialisation.** Nous partageons l'avis de l'auteur relatif à l'exégèse, nécessaire à parcourir, concernant la démarcation de ces niveaux en tant qu'outils d'analyse pour assurer la continuité et la cohérence de l'ensemble formé de la **langue maternelle, la langue de scolarisation et la langue de socialisation.**

La Charte européenne du plurilinguisme stipule que les systèmes éducatifs doivent offrir une éducation plurilingue dès le plus jeune âge afin "de développer les compétences d'apprentissage autonome nécessaires pour apprendre de nouvelles langues tout au long de la vie". Selon Christian Tremblay: "*Le schéma le plus simple sinon idéal est celui qui assure l'identité entre langue maternelle, langue de scolarisation et langue de socialisation*"⁵. Dans un Etat monolingue, l'identité de ces trois niveaux est assurée: "*Toutefois, l'identité de ces trois niveaux d'emploi de la langue peut ne pas être assurée. Il y a dissociation à des degrés d'identité variable, des zones de fracture qui peuvent se résoudre de manière positive ou négative. Nous sommes alors dans des contextes de plurilinguisme, dans lesquels le plurilinguisme peut être contraint, forcé, imposé ou au contraire vécu et assumé. C'est alors qu'il devient fécond*"⁶. Au moment où il y a rupture au niveau du schéma de la triade linguistique, la transmission communicationnelle n'est assurée que dans le cadre familial. L'état des choses est caractéristique pour les enfants des immigrants roumains désolidarisés à l'idée de quitter leurs enfants et à les confiés aux grands-parents ou aux voisins. Au bout des souffrances et des traumatismes psychiques, les enfants ont pris leur place à côté de leurs parents immigrants. Se trouvant dans des milieux linguistiques alloglottes, les enfants roumains des immigrants n'exercent la communication langagière maternelle qu'au niveau du tronçon

³ ibidem, p.176.

⁴ Christian Tremblay, *Plurilinguisme et langue maternelle*, Români majoritari/Români minoritari: interferențe și coabitări lingvistice, literare și etnologice, Editions ALFA, Iași, 2007, pp.353-363.

⁵ ibidem. p.354.

⁶ ibidem.

primaire, dans le contexte de la vie familiale. Intervient, ainsi le vide linguistique au niveau de la **langue de scolarisation et au niveau de la langue de socialisation**. Par conséquent, les enfants des Roumains doivent acquérir une nouvelle langue “maternelle” pour combler les déficiences de communication à deux autres contextes du fonctionnement social. C’est pourquoi (et nous en citons de nouveau Tremblay): “ *Le fait qu’ils n’utilisent pas la “langue cible” à la maison est souvent considéré comme l’une des principales raisons de leurs “difficultés linguistiques” et de leur échec scolaire*”⁷. La brusque rupture qui survient entre le contexte de la langue parlée à la maison et les deux autres contextes, de la langue de scolarisation et de la langue de socialisation, au moment où les parents quittent leurs pays natals pour s’établir (temporairement ou définitivement) dans un autre, ne doit pas bouleverser l’apprentissage de la langue maternelle. Au contraire: “il est pertinent de faire apprendre une seconde langue à un jeune enfant parallèlement à sa langue maternelle, laquelle devient également langue de scolarisation (en territoire étranger ça constitue une bonne solution. – c’est nous qui précisons - N.C.), à condition que par un enseignement adapté à la synergie dans l’apprentissage le fasse progresser au moins autant dans la première langue que s’il n’en apprenait pas une seconde parallèlement”⁸.

L’apprentissage de deux langues par la perpétuation de l’enseignement de **la langue maternelle et de la langue adoptive** couvrirait la protection de la langue des immigrés roumains (la langue roumaine) par des politiques et des stratégies socioéducatives afin de:

- protéger la langue maternelle dans le pays d’accueil, car la langue maternelle telle qu’elle est parlée à la maison, sans le “processus de grammaticalisation que seule l’école peut développer ne permet pas de développer les aptitudes linguistiques favorables au plurilinguisme”⁹.
- préserver la communication intergénérationnelle dans le cadre familial;
- maintenir les paramètres du paradigme plurilinguistique au niveau de la langue du milieu familial et de la langue de scolarisation et socialisation dans l’optique de l’égalité des chances des systèmes éducatifs.

Dans le chapitre intitulé “Plurilinguisme et éducation” compris dans la Charte européenne du plurilinguisme, il est stipulé que les systèmes éducatifs des pays européens doivent offrir une éducation plurilingue pour développer une approche plurilingue et multiculturelle de l’enseignement, en s’appuyant sur des enseignants natifs, en les incitant à la mobilité

⁷Tremblay, op.cit., p.357.

⁸ ibidem.

⁹ ibidem, P.362.

internationale. Il convient d'être susceptible à la question de compétence linguistique des Roumains migrants dans la dimension de leur statut social et soutenir les associations culturelles des migrants pour faciliter l'enseignement de leur langue, dans **la société d'accueil** et promouvoir l'intégration par l'enseignement de la langue nationale pour le développement **d'aptitudes plurilingues**.

A partir de l'année scolaire 2007-2008, la Roumanie a déclenché un projet-pionnier du Ministère de l'Education ayant comme objectif principal l'enseignement du cours de langue, de culture et de civilisation roumaines dans les établissements d'enseignement des pays de l'Union Européenne où la présence roumaine est relevante. La responsabilité de ce programme revient à l'organisme de spécialité du Ministère de l'Education, de la Recherche et de la Jeunesse – l'Institut de Langue Roumaine. Le *cursus* vise la valorisation de l'identité culturelle roumaine dans le contexte d'une Europe multiculturelle et plurilingue en assurant, aux enfants roumains qui habitent en dehors des frontières du pays, dans l'Union Européenne, les conditions nécessaires à la préservation de leur identité culturelle.

Nous pouvons mentionner plusieurs accords entre la Roumanie et d'autres pays partenaires qui font la preuve de la prise de conscience des provocations auxquelles se confrontent les pays membres de l'UE, ayant comme principal élément la Déclaration commune de partenariat dans le cadre du Programme de coopération dans les domaines culturel et éducationnel entre le Ministère de l'Education, de la Recherche et de la Jeunesse de Roumanie, et le Ministère de l'Education et de la Science de l'Espagne (conclue le 16 juillet 2007 à laquelle s'ajoute la Déclaration commune du même Ministère de la part de Roumanie et le Ministère de l'Instruction publique de l'Italie, en accord avec le Programme de coopération dans les domaines de la culture et de l'éducation entre le Gouvernement de la Roumanie et le Gouvernement du royaume de l'Espagne pour les années 2005-2008), le Programme de collaboration culturelle roumaino-italienne pour les années 2002-2005, le Mémoire d'entente entre le Gouvernement roumain et le Gouvernement de la République Italienne concernant le fonctionnement des établissements scolaires bilingues roumaino-italiennes (passée le 25 août 2007 entre les Gouvernements de Roumanie et d'Italie), qui ont décidé de mettre en oeuvre l'importance stratégique de cette collaboration bilatérale dans le domaine de l'enseignement, sur le plan de la nécessité de construction d'une perspective, d'une Union Européenne basée sur une connaissance réciproque de ses peuples et sur l'affirmation responsable des propres origines et des valeurs communes.

Le domaine éducationnel s'inscrit pleinement dans la série des instruments qui expriment l'identité de l'Europe et sa diversité culturelle assurant l'équilibre indispensable

entre les langues d'une Union Européenne plurilingue et multiculturelle basée sur la connaissance réciproque et l'affirmation des valeurs communes.

*Migration Policy Group et British Council*¹⁰ ont effectué une étude comparative dans 28 pays sur le droit au travail des immigrants. On a révélé que l'Espagne occupe la deuxième place, tout juste après la Suède, parmi les vingt cinq pays membres de l'Union Européenne (sans la Roumanie et la Bulgarie), y compris le Canada, la Suisse et la Norvège qui dans leur politique d'intégration des immigrants accordent le plus de droits de travail aux citoyens étrangers. C'est l'une des principales raisons qui déterminent le nombre élevé des immigrants en Espagne.

Les Roumains constituent la grande majorité des immigrants de l'Espagne. L'office d'évidence de la population y compte 4 millions 519.554 étrangers dont les Roumains constituent 24% de cette masse immigrante. Le même résultat en ce qui concerne "l'accès au marché du travail", a été enregistré en Italie et au Portugal. Or, conformément à des données non-officielles, on atteste deux millions de Roumains sur le marché de travail de l'Espagne et presque un million et demie en Italie. De ce point de vue et tenant compte de la situation objective représentée par la présence, toujours croissante, des Roumains dans les pays de l'Union Européenne et surtout en Italie et en Espagne, les gouvernements roumain, italien et espagnol ont considéré opportun de "développer dans un cadre bilatéral, les perspectives de la collaboration en stimulant, surtout, l'engagement direct des écoles et des élèves dans toute forme de contact et d'échange d'expérience concernant la promotion dans les systèmes éducationnels respectifs des objectifs qui visent la connaissance réciproque de plus en plus approfondie. L'introduction graduelle, **à partir de l'année scolaire 2007-2008, dans toutes les unités scolaires de tous les niveaux où il y a des élèves d'origine roumaine – des cours de langue, de culture et de civilisation roumaines (LCCR)** vise l'intégration progressive et assure un caractère interculturel authentique de la formation des élèves quelle que soit leur origine. Sans doute, cette collaboration pourra mener vers une bonne connaissance mutuelle des réalités historiques, culturelles et linguistiques en vue de l'identification de toute autre forme ultérieure de collaboration utile dans la pratique communautaire.

Le projet approuvé par le Ministère de l'Education, de la Recherche et de la Jeunesse relatif à l'enseignement du roumain dans les institutions d'enseignement des Etats membres de l'Union Européenne est mis en pratique et coordonné par une commission désignée par un arrêté du Ministre de l'Education de Roumanie et l'Institut de la Langue Roumaine. Quoique

¹⁰ voir l'article signé par Mihaela Colea et publié dans le journal *Adevărul*, le 8 février, intitulé "Spania oferă cele mai multe drepturi de muncă imigranților". A consulter également la sitographie.

le projet-pionnier représente une nouveauté absolue dans l'offre éducationnelle du Ministre de l'Education, il a joui d'une large appréciation parmi les communautés roumaines. Il est important de dire, que des élèves appartenant à d'autres nationalités - Espagnols, Italiens, Marocains etc. - suivent également les cours de LCCR. Des messages ont été reçus tant de la part de l'Espagne que de l'Italie, concernant l'intention des autorités de ces deux Etats d'élargir la sphère d'application du LCCR à d'autres régions et à d'autres établissements scolaires.

L'objectif du *cursus* est:

- d'assurer aux enfants roumains qui habitent dans ces pays les conditions nécessaires à la préservation de leur identité culturelle;
- d'accroître l'accès et la participation à l'instruction et au développement de l'identité linguistique;
- de promouvoir la langue roumaine comme langue maternelle et comme langue étrangère à tous les niveaux de l'enseignement pré universitaire;
- de développer le plurilinguisme et assurer l'ouverture interculturelle, et la promotion de la langue, de la culture, et de la civilisation roumaines.

Au plan de la compatibilité avec la législation communautaire en matière, le Projet-pionnier ne transpose ni implémente non plus un acte communautaire, mais suit seulement les recommandations au niveau de l'Union Européenne en ce qui concerne le déroulement du procès interculturel du vecteur essentiel de l'espace communautaire – le plurilinguisme, tout en respectant les standards européens relatifs à l'élaboration des actes normatifs de l'UE.

Aux termes des données officielles présentées par le Gouvernement de Roumanie, le projet-pionnier déroulé en Espagne et en Italie, à partir de l'année scolaire 2007-2008 a été implémenté dans presque **150 unités scolaires de ces deux pays**. On a fondé des classes où l'on enseigne la langue roumaine, dans les régions où il y a les plus grandes communautés de Roumains. **En Espagne, dans les communautés mentionnées ci-dessus, le projet comporte 22 enseignants et 2000 élèves, environ, répartis en 115 groupes où l'on assure mensuellement, quelque 1638 cours de langue, culture, et civilisation roumaines; 3% des élèves ont une nationalité autre que roumaine.**

**Cours de langue roumaine
COMMUNAUTÉS EN ESPAGNE**

Numéro d'ordre	Localités	Nombre estimatif de cours par semaine
1.	Madrid	270
2.	Castilla la Mancha	306
3.	Catalunya	90
4.	Aragon	234
5.	Andalucia	216
6.	Alicante	90
7.	Castellon	306
8.	Valencia	72
9.	Murcia	18
10.	Galicia	18
11.	Les Baléares	18
	Total:	1638

(Source: le Journal roumain *Gardianul* consulté le 23.04.2008; voir aussi la sitographie)

Note: le nombre de cours mensuels affiché représente une estimation réalisée en raison de la grandeur de la communauté d'élèves d'origine roumaine et de la disponibilité des autorités espagnoles à implémenter le Projet concernant l'enseignement **de la langue, de la culture et de la civilisation roumaines (LCCR)**.

L'Italie assure, à son tour, aux enfants et aux jeunes roumains d'âge scolaire, dans les localités où il existe des communautés roumaines, des cours de LCCR dans les établissements d'enseignement de Rome et de quelques régions telles:

- **Rome**
- **Lazio**
- **Piedmont**
- **Veneto**

Le Projet y inclut **cinq enseignants et environ 500 élèves répartis en 22 groupes où l'on enseigne, en moyenne, 198 cours** de langue, culture et civilisation roumaines par mois.

Les efforts du Ministère de l'Education roumain pour mener à bonne fin le projet en cause, sont corroborés à ceux des représentants espagnols des autorités locales. Selon certains

matériaux¹¹ publiés dans les journaux roumains¹², la Commission de Bien Être Social dans le cadre du Gouvernement Autonome de la Communauté de Castilla Léon a mis en pratique les normes d'octroi des subventions pour les associations des immigrés de la province. On a accordé **10.000 euros** aux initiateurs d'actions qui ont comme objectif l'aide culturelle des immigrants. Le directeur de la Direction d'Immigration du Gouvernement Autonome de la Communauté Valencienne, Rafael Blasco a présenté un plan d'intégration adressé aux immigrants de sa communauté qui vaut **6.422.000.000 euros**. On estime sa mise en œuvre vers l'an 2011. Le plan qui comprend **32 objectifs et 51 programmes** consiste dans la réalisation de certaines activités publiques destinées à aider les **732.000 immigrants** environ qui habitent à présent dans la communauté: Roumains, Ukrainiens, Arabes, etc. Les Roumains en constituent la grande majorité. Selon les affirmations du porte-parole du Ministère de l'Education, de la Recherche et de la Jeunesse de Roumanie consignées par le journal *Cotidianul*¹³, les autorités espagnoles et italiennes ont exprimé leur vive intention d'élargir la sphère d'application de ce projet à toutes les régions et à toutes les unités scolaires où l'on enregistre des élèves roumains.

Ce Projet-pionnier déroulé à partir de l'année scolaire 2007-2008 en Espagne et en Italie a suscité l'intérêt des représentants de quelques autres régions des Etats-membres de l'Union Européenne. Jusqu'à l'heure actuelle, l'intérêt pour le déroulement de ce projet a été manifesté par les représentants des communautés roumaines de Belgique, du Portugal et de Chypre. Le 21 avril 2008, le Gouvernement roumain a approuvé l'extension du projet d'enseignement de cours de LCCR à plusieurs pays de l'Union Européenne où vivent des communautés roumaines. L'acte normatif émis par le Gouvernement va **assurer la continuité du projet pour les années scolaires à venir, ainsi que son développement dans d'autres régions et Etats où sont attestées des communautés roumaines intéressées**. Les enfants roumains d'âge scolaire de la Belgique, du Portugal et de Chypre pourront eux aussi, tout comme leurs semblables de l'Italie et de l'Espagne, suivre des cours de langue, de culture et de civilisation roumaines dispensés par des professeurs natifs.

La Belgique va rejoindre ce programme à partir de l'année scolaire 2008-2009. Le Ministère de l'Education, de la Recherche et de la Jeunesse de Roumanie a conclu, dans ce sens, le 14 février 2008, une Charte de partenariat 2008-2012 (pour une durée de quatre

¹¹ voir l'article intitulé *Leon: 10.000 de euro pentru asociațiile de imigranți*, signé par Roxana Pall et publié dans le journal roumain *Adevărul*, le 14 mai 2008.

¹² voir l'article intitulé *Peste 6 miliarde de euro pentru integrarea imigranților* publié dans le journal *Adevărul* le 11 juin 2008 dans la série "Les Roumains en Espagne".

¹³ voir l'article signé par l'auteur Iuliana Gatej intitulé *Proiect al Ministerului Educației: Limba română predată în toată Europa*, publié dans le journal *Cotidianul* le 2 avril 2008; consulter également la sitographie.

années scolaires depuis le 1er septembre jusqu'au 30 juin 2012) avec la Ministre-Présidente chargée de l'Enseignement obligatoire, du Gouvernement de la Communauté Française de Belgique Wallonie-Bruxelles, **dénommée La Charte LCO (Langue et Culture d'Origine)**. Il s'ensuit que le Gouvernement roumain s'engage à des négociations afin de conclure une Charte de partenariat en vue de développer et d'élargir ce programme des cours d'acquisition de la langue, de la culture et de la civilisation roumaines avec les Ministères d'Education du Portugal et du Chypre. Le programme mis en place par la Communauté française de Bruxelles permet aux enfants issus de la migration roumaine (inclusivement aux enfants des fonctionnaires qui travaillent dans les institutions européennes, à l'Alliance Nord-Atlantique à Bruxelles et à Mons, d'apprendre optionnellement la langue et la culture d'origine. La réalité récente de la migration permet de constater qu'une grande majorité des élèves "de la deuxième génération" reste dans le pays d'accueil. La communauté française de Belgique Wallonie-Bruxelles, tout en respectant les particularités culturelles, a souhaité développer une politique d'intégration à travers les niveaux d'enseignement maternel, primaire, secondaire. Elle met tout en œuvre pour aider à une meilleure intégration dans les milieux sociaux du pays adoptif, et partage l'idée de la double chance de renforcer une composante de l'espace francophone international tout en bénéficiant de l'apport de nombreuses autres langues et cultures liées aux immigrations anciennes et récentes.

La liste des établissements d'enseignement de la Communauté Française de Belgique Wallonie-Bruxelles qui ont adhéré au Projet de l'apprentissage de la langue, de la culture et de la civilisation roumaines, que nous présentons ci-après, en constitue la preuve incontestable.

Unité d'enseignement	Cours de langue roumaine		Cours d'ouverture interculturelle		Total estimé d'heures par semaine
	Nombre estimé de groupes	Nombre estimé d'heures par semaine	Nombre estimé de classes	Nombre estimé d'heures par semaine	
INSTITUT DE LA PROVIDENCE-BRUXELLES	1	2	7	3,5	5,5
INSTITUT MARIE IMMACULEE-MONTJOIE-BRUXELLES	1	2	-	-	2
AR SERGE CREUZ-BRUXELLES	1	2	5	2,5	4,5
ECOLE COMMUNALE 7 ARC EN CIEL-BRUXELLES	1	2	-	-	2
ECOLE FONDAMENTALE-ALLEUR	-	-	11	2	2
COLLEGE DU SACRE-COEUR CHARLEROI	-	-	2	1	
ECOLE INTERNATIONALE DE SHAPE	2	4	-	-	4
ATHENEE ROZAL ROBERT CAMPIN	1	2	5	2,5	4,5
ECOLE COMMUNALE DES TRIEUX-FORCHIENS-LA-MARCHE	-	-	5	2,5	2,5
TOTAL	7	14	35	14	28

(Source: <http://www.edu.ro/index.php/articles/100066>)

Le nouveau partenariat **Langue et Culture d'Origine (LCO)** concerne l'apprentissage de la langue roumaine et les dimensions culturelles associées à celle-ci et se propose d'améliorer l'intégration des enfants issus de la migration roumaine (que la Belgique connaît depuis le milieu du vingtième siècle), tout en sauvegardant leur identité d'origine, facteur incontournable dans le développement harmonieux de leur personnalité et de promouvoir la confiance en soi. Les enfants arriveront ainsi à **s'approprier des savoirs et à acquérir des**

compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle. Selon les objectifs stipulés dans la **Charte LCO**, le “Parlement de la Communauté française a défini comme objectif général de l’éducation dans l’Enseignement obligatoire de préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d’une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures”. Les cours, selon la même source, “sont un des moyens concrets les plus efficaces d’atteindre l’objectif général d’ouverture aux autres cultures et considèrent qu’en plus d’un renforcement de l’identité personnelle, **les cours LCO** sont également de nature à faciliter le dialogue entre les générations en donnant un sentiment d’appartenance commune à une culture d’origine”.

Le programme LCO bénéficie de professeurs recrutés et rémunérés par le Gouvernement roumain: “La Partie roumaine affecte, en fonction des demandes des établissements scolaires et des ressources dont elle dispose, un volume global de périodes par année scolaire par établissement scolaire”¹⁴. Les enseignants roumains qui sont responsables du programme, des méthodes et des outils didactiques relatifs aux cours d’ouverture culturelle (le cours LCCR) doivent avoir une bonne connaissance de la langue française et posséder les compétences pédagogiques nécessaires à l’organisation des activités d’éducation à la diversité culturelle, dans l’optique d’une pédagogie interculturelle, ayant comme finalité une société ouverte aux autres cultures. Dans le respect de la liberté des méthodes pédagogiques, les Parties organisatrices conviennent de favoriser le recours aux méthodes actives relevant du cours d’ouverture interculturelle pour assurer une éducation de diversité culturelle de qualité.

Les points 5.3 et 5.4 de la Charte de Partenariat se rapporte à l’enseignement fondamental où le cours LCO est organisé dans une classe et il s’adresse à tous les élèves de cette classe, et à l’enseignement secondaire où le cours d’ouverture interculturelle est organisé dans le cadre d’un ou plusieurs cours de la grille horaire, s’adressant à tous les élèves qui suivent le cours en question.

Le Programme **Langue et Culture d’Origine** s’adresse aussi à tous les pays qui voudraient y adhérer pour assurer à leurs ressortissants l’offre d’apprendre la langue, la culture et la civilisation d’origine. Il se concrétise par l’organisation, au sein des établissements scolaires, d’une part d’un cours de langue roumaine et d’autre part d’un cours d’ouverture interculturelle.

¹⁴ cité d’après le point 5.5 de la Charte de Partenariat.

Pour conclure: dans le cadre de la présente **Charte de Partenariat les cours de langue et culture d'origine (LCO) contribuent à “renforcer les liens de solidarité entre les peuples et à accroître la connaissance des autres cultures, source d'un enrichissement pour tous”¹⁵.**

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES:

1. **Ichim, Ofelia & Olariu, Florin Teodor**, *La “Charte Européenne du plurilinguisme” – moyen de préserver les identités nationales*, La francophonie et la nouvelle identité européenne, Editions Universitaires “Alexandru Ioan Cuza”, Iași, 2008, pp.175-180.
2. **Tremblay, Christian**, *Plurilinguisme et langue maternelle*, Români majoritari/Români minoritari: interferențe și coabitări lingvistice, literare și etnologice, Editions ALFA, Iași, 2007, pp.353-363.

SITOGRAFIE:

1. http://www.cotidianul.ro/proiect_al_ministerului_educatiei_limba_romana_predat_in_tota_europa_42489.html
2. <http://www.emm.ro/Stiri/Stire.aspx?NewsID=12597>
3. http://www.euractiv.ro/uniunea-europeana/articles%7CdisplayArticleID_13268
4. <http://www.rgnpress.ro/Social/Predarea-limbii-romane-se-extinde-mai-multe-state-eur...>
5. http://www.wbri.be/cgi/bin3/render.cgi?id=0132814_article/index.html&ln=ln1&file=...
6. http://www.gardianul.ro/2008/04/23/societate-c12/predarea_limbii_romane_se_extind...
7. http://www.24oremuresene.ro/article.php/Elevii-din-Belgia-pot_studia-limb%C4%83-...
8. <http://www.gandul.info/scoala/limba-romana-va-fi-predata-elevilor-din-belgia-portugalia-si-cipru-html?3934;2577578>
9. <http://www.stiri.acasa.ro/articole/societate/limba-romana-predata-in-scolile-belgiene>

¹⁵ Cité d'après le point 2.4 de la Charte de Partenariat

10. <http://www.9am.ro/stiri-revista-presei/Social/89428/Elevii-din-belgia-pot-studia-limb...>
11. <http://www.adevarul.ro/articole/leon-10-000-de-euro-pentru-asociatiile-de-imigrant/3...>
12. <http://www.adevarul.ro/articole/spania-ofera-cele-mai-multe-drepturi-de-munca-imigr...>
13. <http://www.adevarul.ro/articole/peste-6-miliarde-de-euro-pentru-integrarea-imigrant...>
14. <http://www.adevarul.ro/articole/ore-suplimentare-de-spaniola-pentru-elevii-straini/346...>
15. <http://www.adevarul.ro/articole/romanii-din-spania-subiect-de-lucrare-de-doctorat/34...>
16. <http://www.edu.ro/index.php/articles/10066>